

Romande Energie Holding SA ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire

LE VENDREDI 25 MAI 2012, A 15 HEURES, AU THEATRE DE VEVEY.

La feuille de présence sera **ouverte à 14 h 00** et **close à 14 h 45**.

ORDRE DU JOUR **et propositions du Conseil d'administration**

Exposés de Maître Guy Mustaki, président du Conseil d'administration, et de **Monsieur Pierre-Alain Urech**, directeur général.

1. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2011

Rapport annuel de Romande Energie Holding SA, présentation des **comptes sociaux et consolidés** de l'exercice 2011, du **rapport sur les rémunérations** ainsi que des **rapports de l'organe de révision**.

Proposition : - Approbation du rapport annuel, des comptes sociaux et des comptes consolidés.

- Vote consultatif : approbation des principes de rémunération.

2. DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION. Proposition : donner la décharge.

3. DECISION SUR L'EMPLOI DU BENEFICE NET

(milliers de francs)

• Report de l'exercice précédent	482'475
• Dividende retenu sur actions propres	1'055
• Bénéfice net de l'exercice	<u>80'990</u>
Montant à disposition de l'assemblée générale :	564'520

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante :

• Dividende de CHF 25. -- brut par action	28'500
NB : date ex-dividende : 30 mai. Les actions acquises à partir du 30 mai ne donnent pas droit au dividende versé pour l'exercice 2011. Date de paiement : 4 juin 2012	
• Solde à nouveau	<u>536'020</u> 564'520

4. MODIFICATION STATUTAIRE – RENOUVELLEMENT DU CAPITAL AUTORISE JUSQU'AU 25 MAI 2014 (art. 6, al. 1)

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour deux ans, soit jusqu'au 25 mai 2014, le capital autorisé de CHF 10'125'000.- (autorisation qui était valable jusqu'au 21 mai 2012). Il s'agit du maintien de la possibilité pour le Conseil d'administration de saisir d'éventuelles opportunités d'acquisitions ou de collaborations sans attendre une assemblée des actionnaires. Il n'y a aucun projet d'utilisation du capital autorisé pour l'instant.

Article 6.- : capital-actions autorisé

Al. 1

Conformément à l'article 651 du Code des obligations, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions de CHF 10'125'000.- (dix millions cent vingt-cinq mille francs) **jusqu'au vingt-cinq mai deux mille quatorze** par l'émission d'au maximum 405'000 (quatre cent cinq mille) actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- (vingt-cinq francs) chacune, devant être intégralement libérées. Le Conseil d'administration décide du prix et du mode de libération (libération en espèces, par compensation, par apport en nature ou par reprise de biens).

5. NOMINATIONS STATUTAIRES

5.1 Conseil d'administration

Membres désignés par le Conseil d'Etat vaudois

Il n'y a pas de changement.

Membres élus

5.1.1 Remplacement d'un administrateur démissionnaire

M. Giovanni Leonardi, ancien directeur général du Groupe Alpiq, a donné sa démission pour la présente assemblée.

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Michael Wider, directeur du département Energie suisse d'Alpiq, pour succéder à M. Leonardi, et ceci, pour la fin du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2014.

M. Michael Wider, titulaire d'une licence en droit et d'un Master of Business Administration, a commencé sa carrière au sein des Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF). En 1997, il devient membre de la Direction générale, en qualité de responsable des finances et des fonctions de support. En 2001, il est responsable de la fusion des entreprises EEF/ENSA (Electricité Neuchâteloise SA), qui a donné naissance à Groupe E. Engagé par EOS (Energie Ouest Suisse) en 2003, il est responsable du projet de restructuration de la société. De 2004 à 2007, il en est le directeur opérationnel avant de devenir Directeur Energie en 2007. En 2009, il est nommé directeur Energie Suisse chez Alpiq lors du regroupement Atel-EOS.

En parallèle, Michael Wider est Président ou membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises de l'industrie électrique telles que Hydro Exploitation SA, Swissgrid SA, Grande Dixence SA ou encore Repower SA

5.1.2 Réélections d'administrateurs

Les mandats de plusieurs membres arrivent à échéance lors de la présente assemblée générale. Il s'agit des mandats de MM. Christian Budry, Bernard Grobéty, Wolfgang Martz et Jean-Jacques Miauton. **Le Conseil propose de renouveler les mandats de ces quatre administrateurs pour la durée statutaire de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2015.**

- a) Monsieur Christian Budry
- b) Monsieur Bernard Grobéty
- c) Monsieur Wolfgang Martz
- d) Monsieur Jean-Jacques Miauton

5.2 Organe de révision

Proposition : reconduire la société Ernst & Young SA en qualité d'organe de révision des comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2012.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES



INFORMATION GENERALES

Le **rapport annuel**, les **comptes sociaux et consolidés** ainsi que les **rapports de l'organe de révision** sont à la disposition des actionnaires dès le 26 avril 2012 au siège de Romande Energie Holding SA, rue de Lausanne 53, 1110 Morges 1, et sur le site internet www.romande-energie.ch.

La clôture du registre des actionnaires interviendra le **16 mai 2012, à 17h00**. Seuls les actionnaires inscrits sur le Registre des actions avec droit de vote à cette date pourront exercer leur droit de vote.

Une convocation personnelle est envoyée aux actionnaires à partir du 27 avril 2012, avec un bulletin-réponse servant à commander une carte d'admission à l'assemblée ou à octroyer des pouvoirs de représentation. Le bulletin-réponse est à renvoyer par retour du courrier à SIX SAG AG, Romande Energie Holding SA, Postfach, CH-4601 Olten. Les **cartes d'admission** seront envoyées aux actionnaires **à partir du 18 mai 2012**.

L'actionnaire qui ne peut pas participer personnellement à l'assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par une autre personne ou par son mandataire, par sa banque, par la Société elle-même ou par **Maître Antoine Perrin**, notaire, Place Benjamin-Constant 2, case postale 7140, 1002 Lausanne, qui agira en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO. En cas de représentation, le droit de vote sera exercé, sauf instructions particulières, dans le sens des propositions du Conseil d'administration.